

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAUMUR**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE**

**03 JUILLET 2023 à 14H00**

---

**MOTION DE CENSURE**

Dans le cadre de la mobilisation nationale des greffiers et agents du greffe des services judiciaires, l'ensemble du personnel du tribunal judiciaire de Saumur s'associe à ce mouvement et souhaite exprimer tant son désarroi que sa colère, ainsi

**NOUS,**

**CONSTATONS** et **ALERTONS** de la dégradation continue des conditions de travail laissant place à un épuisement, à la démotivation voire parfois à une réelle souffrance au travail ;

**DEPLORONS** face à une justice agonisante un manque de considération, un manque de reconnaissance **statutaire et indemnitaire** de la part du ministère de la Justice ;

**DENONCONS** le gel récurrent du point d'indice, qui met à mal le pouvoir d'achat en raison d'une inflation en augmentation constante ;

**DENONCONS** les grandes annonces du Ministre de la Justice octroyant une revalorisation salariale importante en faveur des magistrats, sans annonces équivalentes pour les fonctionnaires de greffe ;

**DEPLORONS** les faibles efforts du gouvernement pour augmenter la prime IFSE des fonctionnaires du greffe et non le traitement de base, les primes n'étant pas reprises dans le calcul des retraites ;

**CONSTATONS** le manque de personnel, obligeant greffiers et Adjoints faisant fonction à pallier bien trop souvent les absences au gré des nécessités et **DENONCONS** par la même, la logique gestionnaire déshumanisante de notre ministère ;

**DESAPPROUVONS** le recours excessif au personnel de greffe précaire, pour la plupart non formés, ouvrant la voie à une privatisation de l'institution régalienne, au détriment du recrutement par voie de concours avec temps de formations obligatoires ;

**DEPLORONS** le manque criant de moyens accordés à notre profession ;

**SOUHAITONS** travailler dans de meilleures conditions et remettre au cœur de nos métiers les missions de service public de la Justice ;

**DEPLORONS** qu'à l'heure de la dématérialisation de la Justice, nous soyons obligés de travailler avec des outils informatiques vétustes ;

**DEPLORONS** de devoir en permanence appliquer des réformes textuelles d'envergure sans recevoir ni formation, ni mise à jour des logiciels métier, ce qui conduit à une véritable insécurité juridique ;

**DENONCONS** le non-respect de la circulaire LEBRANCHU qui précise que le temps d'audience est de 6 heures maximum. La durée légale du temps de travail régulièrement dépassée, pour combler le manque de moyens, entraînant l'accumulation d'heures supplémentaires difficilement récupérables ou indemnissables ;

### **Quel devenir pour le personnel et le service public de la Justice ?**

**REJETONS** tout projet de réforme de la grille indemnitaire des greffiers avec reclassement à indice majoré immédiatement égal ou supérieur niant ainsi toute reconnaissance de l'ancienneté et qui rendrait impossible tout détachement vers d'autres ministères ;

**EXIGEONS** pour tous une véritable revalorisation tant statutaire que salariale à la hauteur de nos compétences,

***Remercions les magistrats de leur soutien***

*Le greffe*  
du TJ de SAUMUR.

Les signataires :